

## **7,8 millions bénéficiaires de l'AMO depuis août 2005**

### **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 19-12-2007 21:56:46

**Le nombre de personnes ayant bénéficié de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) a atteint 7,8 millions depuis l'entrée en vigueur du Code de couverture médicale de base le 18 août 2005, a indiqué, mardi à Rabat, le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, M. Jamal Rhmani.**

Dans une allocution prononcée à l'ouverture des travaux du Conseil d'administration de la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS), M. Rhmani a noté que le nombre des bénéficiaires de l'AMO a atteint 7,8 millions personnes, soit 3,2 millions dans le cadre de la CNOPS et 4,6 millions dans le cadre de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), relevant également une amélioration notable de la prise en charge des maladies chroniques.

Dans le cadre d'une approche globale adoptée par le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle visant la mise à niveau du secteur des mutuelles, le département a décidé la mise en œuvre des dispositions juridiques et réglementaires en vigueur, en matière de renouvellement des organes de gestion des mutuelles, et la révision et l'adaptation des lois et statuts, a affirmé M. Rhmani.

Dans ce sens, le ministère présentera lors de la prochaine session du Conseil supérieur de la mutualité un projet modifiant le Dahir du 12 novembre 1963, a fait savoir le ministre, précisant que ce projet vise notamment à déterminer les règles et garanties (techniques ou financières) adéquates pour la réalisation des objectifs des mutuelles.

Pour sa part, le président du Conseil d'administration, M. M'hamed Ghayour a indiqué que la CNOPS adopte actuellement une gestion entrepreneuriale visant la bonne gouvernance en prenant en compte les spécificités du secteur.

Le Directeur de la CNOPS, M. Abdelaziz Adnane a présenté le budget de la caisse 2007-2008, évoquant au passage la création de cinq bureaux régionaux à Oujda, Fès, Marrakech, Laâyoune et Agadir.

Il a également passé en revue les mesures prises pour améliorer la qualité des services de la CNOPS à travers la création d'un système d'information très développé, d'un nouveau site web en arabe et de l'Intranet, le recours aux mandats électroniques pour garantir la célérité du remboursement des frais médicaux et l'adoption d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines.

Le conseil d'administration s'est penché en outre sur la révision des tarifs de remboursement de certains soins médicaux, l'élargissement de la liste de remboursement des médicaments pour les maladies chroniques et le renforcement de la communication avec les assurés en leur fournissant des relevés périodiques des paiements effectués à leur profit.

Ont pris part à cette réunion plusieurs représentants des départements ministériels concernés, de huit mutuelles et des centrales syndicales.

MAP